

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE
Comité syndical du 15 décembre 2020

DELIBERATION 2020-III-002

Installation de nouveaux membres

Remplacement des postes vacants pour la Vice-Présidence, postes de membres du bureau, membres du Comité syndical et membres de la CAO

Reçu à la Préfecture
des Côtes-d'Armor, le

- 5 JAN. 2021

DIRECTION des COLLECTIVITES
LOCALES et de l'ENVIRONNEMENT

Date de la convocation : 3 décembre 2020

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis en visio conférence.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Gérard BLEGEAN, M. Alain CADEC, M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, M. Christian PROVOST.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE.

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT

Absents excusés : M. Romain BOUTRON, Mme Monique LE VEE, M. Fernand ROBERT (Conseil départemental), M. Thierry BURLLOT, Mme Laurence FORTIN (région Bretagne), Mme Aline LE BOEDECK (Saint-Brieuc Agglomération)

M. FOUVILLE, payeur départemental

Conformément à l'article 6 des statuts du syndicat mixte, le Conseil syndical doit procéder à l'élection d'un vice-Président, d'un membre du bureau et de membres délégués à la CAO.

M. Le Doyen procède à l'installation d'un vice-président.

M. Ronan KERDRAON est présenté comme candidat.

Le résultat du vote est le suivant : M. Ronan KERDRAON est élu Vice-président à l'unanimité.

M. Le Doyen procède à l'installation d'un membre du bureau.

M. Hervé GUIHARD est présenté comme candidat.

Le résultat du vote est le suivant : M. Hervé GUIHARD est élu membre du bureau à l'unanimité.

M. Le Doyen procède à l'installation de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

M. Hervé GUIHARD et M. Ronan KERDRAON sont présentés comme candidats.

Le résultat du vote est le suivant : M. Hervé GUIHARD et M. Ronan KERDRAON sont élus membres titulaires de la CAO à l'unanimité.

M. Le Doyen procède à l'installation de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

M. Hervé GUELOU et M. Thierry SIMELIERE sont présentés comme candidats.

Le résultat du vote est le suivant : M. Hervé GUELOU et M. Thierry SIMELIERE sont élus membres suppléants de la CAO à l'unanimité.

Vu le rapport n°2020-III-002 présenté par M. le Doyen du Syndicat mixte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DB-124-2020 de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 16 juillet 2020 procédant aux désignations dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° n°20_DAJCP_SA_04 de la Session du Conseil Régional de Bretagne du 15 octobre 2020 procédant aux désignations dans les organismes extérieurs ;

Vu les éléments présentés ci dessus.

M. Ronan KERDRAON est déclaré Vice-président du Syndicat mixte du Grand Légué.

M. Hervé GUIHARD est déclaré membre du bureau du Syndicat mixte du Grand Légué.

M. Hervé GUIHARD et M. Ronan KERDRAON sont déclarés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

M. Hervé GUELOU et M. Thierry SIMELIERE sont déclarés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président du Syndicat mixte du Grand Légué

M. Romain BOUTRON

